

Mercredi, 16 mai 07

Rouyn-Noranda, Qc

**Objet : Projet de réserve de biodiversité du lac Opasatica**

**Peut-on faire mieux?**

Citoyenne native de ce beau et surprenant coin de pays qu'est l'Abitibi, je prends aujourd'hui le temps de vous écrire ce mémoire. Mes racines, qui je suis, les discussions informelles avec mon entourage ainsi que la rencontre d'information du BAPE (bureau d'audiences publiques sur l'environnement) m'ont inspiré des réflexions dont je désire vous faire part. À défaut d'être une spécialiste dans le domaine, je vous offrirai mon précieux regard de néophyte. Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

On reproche souvent aux médecins d'avoir délaissé la sphère publique, à tort ou à raison. Peut-être est-ce cela qui me rattrape? Où peut-être l'expérience de près de 15 ans en médecine de famille m'amène-t-elle à avoir une vision plus globale de la santé? Prendre soin de ce qui nous entoure pour mieux prendre soin des gens, l'écrasante évidence s'impose peu à peu d'elle-même.

Il est certain que le fait d'avoir depuis peu une résidence secondaire en bordure de ce petit paradis m'a permis de me sentir directement interpellée. Je vous suis reconnaissante pour toutes les heures de lecture nécessaire que l'intéressante documentation relative à ce projet m'a amené à faire. Une documentation qui m'a permis de mieux connaître le territoire qui m'entoure et qui a certainement décuplé à la fois l'enthousiasme et l'inquiétude que j'ai face à ce projet de réserve de biodiversité. Des lectures qui ont fait naître des questions et des réflexions dont je vous partagerai la teneur plus loin.

Mais il y a plus encore, mère de deux enfants, je ressens de plus en plus l'urgence de faire quelque chose pour protéger cet héritage qui en a ardemment besoin. Cette aire protégée, comme toutes les autres qui

tardent à voir le jour, est plus qu'une nécessité, elle est une marque de respect minimal pour les générations à venir. Et encore elle n'est qu'une tentative partielle de ce qui devrait être fait lorsque l'on sait que le Québec avait fait la promesse qu'au plus tard en 2005 il y aurait 8% du territoire québécois qui serait protégé. Elle est d'autant plus nécessaire et urgente que l'effort visé est minimal lorsque l'on compare avec ce qui se fait déjà dans le monde ou même chez nos proches voisins ontariens. Nous sommes en 2007 et les divers projets d'aires protégées pour la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James dite province « F » totalisent seulement 6.7% du territoire. Si l'on prend l'Abitibi-Témiscamingue dans son ensemble, le réseau d'aires protégées existantes et projetées atteint à peine 50% de ce qui est visé au Québec c-à-d 4.2% (PR3 intro-chap 1-2 p.16). Il est pourtant clair que le réseau d'aires protégées doit être représentatif et donc illustrer fidèlement le territoire québécois dans son entier. Je réalise que l'utilisation des ressources naturelles sur notre territoire tant au niveau forestier que minier amène un lot de contraintes réelles et anticipées qui rendent la tâche plus complexe et plus délicate au niveau politique. Malgré tout je m'attends à ce que le gouvernement ait le courage politique de tenir ses promesses dans ce dossier prioritaire.

Le projet de réserve de biodiversité du lac Opasatica est divisé en 4 unités écologiques: les unités nommées 1(la plaine), 2(le plateau) et 4(le complexe de buttons) étant des unités essentiellement terrestres et l'unité 3 (le lac Opasatica)représentant le lac lui-même. Je m'attarderai en premier lieu à l'unité 3, notre lac. Ma première et forte impression lorsque j'ai pris connaissance des limites proposées pour cette réserve a été la suivante : il y a un flagrant manque de protection entourant le lac Opasatica. Non seulement plus de 75% des lignes des hautes eaux du lac servent directement de limites à la réserve mais de plus presque la totalité du bassin l'alimentant est mis à nu. Comment pourra-t-on protéger efficacement le lac à long terme sans se donner les moyens de contrôler au moins son bassin d'alimentation, sa protection naturelle? Cette protection est d'autant plus importante que les diverses baies (Ollier, Des Groseillers, McCormick, Verte, Original, Beaupré, Klock, Lamy et aux Galets) situées au nord ainsi qu'à l'est du lac ne sont pas très profondes, de grandes portions de ces baies ne dépassent pas 2.5 m de profondeur.

Il y aurait au nord du lac Opasatica, selon la documentation, une frayère à doré jaune (PR1a p.4) ainsi qu'une héronnière et des sites de nid de pygargue à tête blanche qui sont d'autres bonnes raisons de vouloir assurer la protection de la portion nord du lac. Tout doit être mis en œuvre pour assurer la pérennité de ce joyau qui constitue une rareté relative dans notre province naturelle dite « F » où la classe d'élément type « lac » est bonne dernière avec une représentativité de seulement 4%(PR3 intro-chap1-2 p.9) alors que nous devons viser 8%. À défaut d'avoir une représentativité quantitative de lacs à la hauteur de ce qui est attendu, protégeons de façon exemplaire la qualité de ceux que l'on a et prenons les moyens nécessaires pour en arriver à une mise en valeur durable.

Le deuxième point concerne les unités terrestres de la réserve. Et je cite : « Les réserves de biodiversité doivent être interprétées comme étant des territoires voués à la protection du milieu naturel, à la découverte de la nature et à la récréation. » (PR3 intro-chap1-2 p. 15). Les gens qui découvrent le projet pour la première fois sont immédiatement frappés par le manque d'accessibilité des unités terrestres de la réserve. Plusieurs objectifs visés par l'implantation d'une réserve de biodiversité comme les mesures d'éducation, la sensibilisation des usagers et les projets de mise en valeur du territoire protégé sont mis en péril par l'absence d'unité terrestre à proximité des gens. De plus, les réserves doivent d'abord et avant tout être des écosystèmes représentatifs de la région naturelle d'une province donnée. L'Abitibi ayant été grandement transformée par des activités industrielles de type forestière et minière et le Québec n'ayant pas mis sur place un programme d'aires protégées jusqu'à tout récemment, les écosystèmes dits « naturels » sont d'une relative rareté et ceci est manifeste sur les unités terrestres identifiées pour la réserve (PR3-ch3 p.42-43). Deux unités sur les trois proposées ont été grandement perturbées par les coupes forestières récentes des années 90 à nos jours. Il s'agit des unités 1 (la plaine) et 4 (le complexe de buttons). L'unité 2 (le plateau) n'a pas été épargnée, elle a également subi des coupes importantes il y a plusieurs décennies. Il y a là matière à réflexion. Y aurait-il une solution permettant à la fois de mieux protéger le lac Opasatica, de se rapprocher des gens et d'intégrer une forêt naturelle représentative? Je crois que cette solution existe et que malgré les embûches possibles à première vue, elle doit être fortement considérée.

De plus, d'autres avantages non négligeables viendront se greffer à la proposition et la rendront d'autant plus intéressante.

La proposition se veut flexible. Elle se compose d'une version idéale et d'une version minimale. Dans la version idéale, les limites de la réserve seraient élargies comme suit : l'Ontario comme frontière ouest, la route 117 au nord et la route 101 à l'est jusqu'à Rollet. Cette version a l'avantage d'avoir des limites clairement identifiables. De plus, tel que souhaité, elle préserve le lac, elle augmente l'accessibilité à des plans terrestres et elle protège une forêt naturelle. La version minimale comprendrait un agrandissement de moindre envergure dans la partie située au nord-est du lac qui pourrait constituer en elle-même une nouvelle unité écologique, l'unité 5. Elle serait enclavée au sud par la baie de l'Original, à l'ouest par la route secondaire partant de la 117 et se rendant à la baie Des Groseillers, au nord par la route 117 et enfin à l'est par la route 101. Il y aurait bien sûr quelques défis à relever en terme de médiation et d'ententes dans ces secteurs, défis d'autant plus grands si l'on opte pour la version idéale. Je vous propose donc de m'attarder plus longuement sur la version minimale de la proposition qui comporte selon moi un maximum d'avantages et un minimum d'impacts négatifs sans dire qu'il n'y en aura aucun. Les paragraphes suivants tenteront d'explicitier les défis à relever ainsi que les impacts positifs qui découlent de cette proposition.

Des impacts négatifs, il y en aura probablement mais là n'est pas la véritable question selon moi. Il ne faudrait pas répéter l'erreur d'oublier les impacts négatifs bien réels que le rejet de cette proposition pourrait amener à long terme. Non seulement doit-on tenter de minimiser les impacts négatifs à court terme, mais nous devons également favoriser les impacts positifs à long terme, ce qui nous permettra d'éviter des impacts négatifs à long terme. Ce n'est qu'avec cette vision élargie de la situation que nous pouvons prétendre prendre une décision éclairée. Dans cette future unité écologique, les défis suivants seront à relever :

- il y a quelques claims miniers dont la valeur réelle serait à évaluer,
- il y a des CAAFs où les compagnies forestières pourraient vouloir couper ce qui est à la fois un impact positif pour la valeur et la

représentativité de l'unité et un impact négatif pour l'industrie, mais le territoire n'est pas très grand car il contient déjà deux secteurs protégés : un ÉFE (écosystème forestier exceptionnel) dans la baie à Beaupré et un secteur d'aire de confinement du cerf de Virginie,

- il y a des terres privées qui ne doivent pas obligatoirement faire partie de la réserve mais qui sont une occasion rêvée à ne pas manquer pour faire de la sensibilisation envers la population et encourager une inclusion volontaire

- il y a enfin des terres appartenant à la municipalité dont les choix innovateurs de mise en valeur pourraient être orientés positivement à l'intérieur d'un environnement de type réserve de biodiversité

Les impacts positifs de cette nouvelle proposition sont nombreux. En plus d'assurer **une plus grande protection du lac Opasatica**, qui selon la proposition du MDDEP (ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs) ressemble à un château sans muraille, elle permet **l'ajout d'une forêt naturelle à proximité des gens**. Ces deux impacts à eux seuls justifient qu'on s'y attarde. Et il y a plus encore :

- a) Elle assurera une proximité et une accessibilité via des routes aménagées tant dans la portion « terrestre » que dans la portion « lac » pour les citoyens, ce qui permettra de favoriser grandement l'éducation et la sensibilisation des gens. De plus, elle aura l'avantage d'éviter d'envoyer des doubles messages aux riverains.
- b) La découverte d'une unité terrestre facilement accessible aiguïsera le goût de découvrir et de développer les autres unités terrestres plus difficiles d'accès. L'écotourisme y sera nettement favorisé et facilité ainsi que la mise en valeur du territoire de par la proximité des citoyens qui y habitent.
- c) « On sait que les résidents et les utilisateurs du territoire y trouveront des bénéfices ne serait-ce que par l'assurance du maintien voir de l'amélioration de la qualité des paysages forestiers. » En particulier les résidents permanents qui par leurs nombreuses représentations passées et par la création de l'association « La sentinelle Opasatica » ont démontré hors de tout doute leur désir de protéger la forêt dans ce secteur.
- d) Elle permettra d'inclure l'ÉFE de la baie à Beaupré et ainsi de simplifier et faciliter la gestion de cette aire protégée qui le sera via

- la réserve de biodiversité. Elle permettra également d'inclure l'aire de confinement du cerf de Virginie où se situe le plus important ravage de chevreuils de tout l'Abitibi et de faciliter sa gestion. De plus ces deux secteurs névralgiques seront mieux protégés d'autant plus qu'ils seront entourés d'une zone tampon de par la réserve qui les embrassera.
- e) Elle permettra l'inclusion de 7 sites archéologiques supplémentaires dont deux, situés de part et d'autre de la baie de l'Orignal, considérés comme ayant une valeur patrimoniale supérieure (PR1a p.9 et PR3-4-fin p.9).
  - f) Elle permettra l'inclusion de sentiers existants de randonnée pédestre, de raquette et de ski de fond dont des sentiers en continuité avec ceux de l'ÉFE. L'intimité avec la nature favorisée par ces sentiers est un levier puissant pour sensibiliser la population et en particulier la jeunesse.
  - g) Elle a l'avantage de posséder des limites claires, ce qui en facilitera la gestion.
  - h) Elle permet l'inclusion de deux lacs supplémentaires : le lac Ollier et le lac Évain.
  - i) Finalement, en agrandissant un peu la superficie de la réserve, elle permet de faire un pas dans la direction du 8% de territoire à protéger. Peut-être est-il utile de se rappeler qu'en Abitibi-Témiscamingue, le réseau d'aires protégées projeté ne permettra d'atteindre que 4.2%??!!(PR3 intro-chap1-2 p.16).

Les démarches du MDDEP concernant le développement d'aires protégées sont essentielles et fondamentales pour le présent et pour l'avenir. Nous souhaitons tous que ce ne soit pas trop peu ou trop tard. La proposition que je présente, réaliste selon moi, permettrait une protection minimale du trésor qu'est le lac Opasatica, l'ajout d'une forêt de proximité et l'implication de la population. En entourant les résidents et les utilisateurs d'une réserve, on fait naître des possibles. Cette occasion exceptionnelle permet de redonner du pouvoir aux gens sur ce qui les entoure et ainsi de les responsabiliser. Ceci me semble un « claim » en or à ne pas rater.

De quel côté la balance penchera-t-elle? Vous êtes tributaires de cette décision. Gardons à l'esprit une vision à long terme dont nos enfants et petits-enfants pourront être fiers.

Marie-Josée Paquin md

*Les références indiquées entre parenthèses sont toutes tirées de la documentation disponible sur le site Internet du BAPE.*